

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du	20 mars 2026	à	19h00
-----------	---------------------	---	--------------

<i>N° délibération</i> D2026-03-09	<i>Date de convocation</i> 16 mars 2026	<i>Date d'affichage</i> 16 mars 2026
--	---	--

<i>Nombre de conseillers</i>				
<i>En exercice</i> 15	<i>Présents</i> 15	<i>Absent exc.</i>	<i>Absents</i>	<i>Votants</i> 15

<i>Etaient présents</i>		
M. WOLLJUNG Serge	Mme GARBE Audrey	Mme PECYNA Carole
Mme MARTIGNON Sonia	Mme PINTO Nathalie	M. EHL Nicolas
M. POINSIGNON Gilles	Mme CHATON Bénédicte	Mme PIERSON Anne-Sophie
Mme LUBNAU Dominique	M. FAURE Julien	M. ARCHEN Alan
M. BOULANGE Philippe	M. TOUSSAINT Grégory	M. MULLER Lucas

<i>Était absent excusé</i>

Objet :	Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
---------	---

VU l'article 1650 du Code Général des Impôts instituant que dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) est présidée par le Maire ou par l'adjoint délégué.

VU l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifiant les règles de fonctionnement de la Commission Communale des Impôts Directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune ou de l'EPCI dans les limites suivantes : un agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants.

CONSIDERANT que dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

CONSIDERANT que la durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du Conseil municipal.

CONSIDERANT que les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

CONSIDERANT que la nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le 20 mai 2026.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **PROPOSE** la liste des commissaires titulaires et des commissaires suppléants comme suit :

	Commissaires titulaires proposés	
Président	Serge WOLLJUNG	7 rue Haie le Bailly 57530 SILLY-SUR-NIED
Titulaire	Gilles POINSIGNON	15 rue du Haut Buisson 57530 SILLY-SUR-NIED
Titulaire	Dominique LUBNAU	27 rue du Haut Buisson 57530 SILLY-SUR-NIED
Titulaire	Carole PECYNA	3 clos de Plaisance 57530 SILLY-SUR-NIED
Titulaire	Sonia MARTIGNON	13 clos de Plaisance 57530 SILLY-SUR-NIED
Titulaire	Julien FAURE	8 BIS chemin de la Nied 57530 SILLY-SUR-NIED
Titulaire	Florian BELLOY	33 route de Tragny 57580 Luppy

	Commissaires suppléants proposés	
Suppléant	Philippe BOULANGE	15 allée Cerisier Agathe 57530 SILLY-SUR-NIED
Suppléant	Audrey GARBE	2 chemin de la Nied 57530 SILLY-SUR-NIED
Suppléant	Alexandra CHERRIER	12 rue Haie le Bailly 57530 SILLY-SUR-NIED
Suppléant	Jean-Claude ROCQ	10 rue de l'Ecole 57530 SILLY-SUR-NIED
Suppléant	Nicolas EHL	11 clos de Plaisance 57530 SILLY-SUR-NIED
Suppléant	Alan ARCHEN	2 rue du Pré la Dame 57530 SILLY-SUR-NIED

Fait à Silly-sur-Nied, le 20 mars 2026
 Serge WOLLJUNG, Maire de Silly sur Nied

Signature et cachet

